

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 FEVRIER 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le trois février deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (52) :** Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUI, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Patricia TURPEAU, Patricia YOU.

**Pouvoirs (7) :** Serge BOUJU pouvoir à Jérôme BARON, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Pascale FERCHAUD pouvoir à Yannick CHARRIER, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Corinne TAILLEFAIT pouvoir à Claudine GRELLIER.

**Absents (23) :** Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Marie-Line BOTTON, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Jean-Jacques GROLLEAU, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Véronique VILLEMONTAIX.

**Date de convocation :** 28-01-2026

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie REVEAU

## CULTURE

### Convention annuelle 2026 d'objectifs et de moyens avec l'association Voix & Danses pour le festival Voix & Danses

Annexe : Convention annuelle d'objectifs et de moyens

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et fixant ses compétences obligatoires et optionnelles,

notamment la compétence « participation au fonctionnement des festivals d'envergure communautaire » et « soutien des animations culturelles » ;

**Vu** la délibération n° CC-2022-201 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2022 validant le partenariat avec l'Association Voix & Danses : convention triennale 2023-2025, attribution de moyens humains et financiers ;

**Considérant** les orientations de la politique culturelle de l'Agglomération mettant en avant notamment l'élargissement des publics et la déclinaison d'actions Culture et Santé : favorisant la coopération entre les professionnels du secteur sanitaire et médicosocial, et ceux de la culture ;

Le renouvellement pour un an de la convention entre la Communauté d'Agglomération et l'association Voix & Danses prend en compte la réorientation du format du festival 'Voix & Danses' par suite d'un Dispositif Local d'Accompagnement et son axe de travail 'Culture et Santé', autour des objectifs de partenariat suivants :

- Une programmation itinérante sur l'ensemble du territoire avec le festival 'Voix & Danses' accessible au plus grand nombre dans un souci d'élargissement des publics vers des publics dits éloignés avec notamment une action mêlant la Culture et la Santé, sur un format resserré d'une semaine et 2 week-ends ;
- Une collaboration avec l'ensemble des services culturels de l'agglomération et en particulier un partenariat artistique, culturel et pédagogique privilégié avec le Conservatoire de musique ;
- Le développement de liens avec les acteurs du territoire (associatifs, privés, publics...) issus du culturel, socio-culturel, environnemental, sanitaire, social et médico-social ;
- Assurer le rapport entre artistes amateurs et professionnels, via des spectacles, stages, ateliers, résidences...

Les engagements de l'association sont les suivants :

- Deux élus de la communauté d'agglomération sont membres de droit du Conseil d'Administration de l'association. L'un sera systématiquement invité aux rendez-vous presse ;
- Le soutien de la Communauté d'Agglomération figurera sur tous les supports de communication ;
- Une démarche d'éco-manifestation à travers ses activités (tri des déchets, circuits courts, covoiturage, ...) et toute autre action bénéfique à une démarche durable ;
- Une démarche de prévention des violences sexistes et sexuelles, et comportements à caractère raciste et homophobe ainsi que dans la prévention des comportements à risques (alcool et autres addictions).

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'engage :

- sur le plan financier : à verser chaque année, sous réserve de l'inscription au Budget, une subvention de fonctionnement annuelle qui en 2026 serait de 52 250 €,
- sur le plan technique :
  - o La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'engage à mettre à disposition un agent de la Collectivité à hauteur de 50 % de son temps de travail, pour assurer les missions suivantes : coordination de la programmation et du festival, élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication,
  - o à accueillir l'association dans ses locaux, pour ses activités administratives et artistiques,
  - o à prêter du matériel scénique dans la limite de ses disponibilités,
  - o à assurer un relai en communication.

Des modalités de suivi de la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de moyens, conclue pour une durée d'un an, du 01/01/2026 au 31/12/2026, sont également définies.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver les modalités de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Voix & Danses (mise à disposition de personnel, soutien financier et matériel) telles que définies et portées par la convention annexée ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **11 FEV. 2026**

Notifié ou publié le **11 FEV. 2026**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.



# CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE L'ASSOCIATION VOIX ET DANSES  
ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE  
BRESSUIRAIS

Convention n°C-2025-

## ENTRE

**La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais**, représentée par sa Vice-Présidente,

Madame Marie JARRY, autorisée par délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2025, n°CC-2025- , ayant élu domicile 27, boulevard du Colonel Aubry – 79 304 Bressuire Cedex,

**D'une part,**

## ET

**L'Association Voix & Danses**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, représentée par sa Présidente Monique SAUVIGNON dont le siège social est situé Maison des Associations – 79300 Bressuire

Numéro de SIRET : 48320509200016 – code APE 923A – code NAF : 9001Z

**D'autre part,**

## PRÉAMBULE

- *Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*
- *Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et notamment en matière culturelle, « la participation au fonctionnement des festivals d'envergure (d'une durée supérieure à 2 jours, se déployant au niveau intercommunal et ayant une programmation culturelle). »*
- *Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 février 2026.*

## IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :

Historiquement, le Festival Eclats de Voix était porté par l'Association Eclats de Voix, fortement soutenu par la Communauté de Communes Delta Sèvre Argent et en partenariat étroit avec le Conservatoire de Musique du Bocage Bressuirais.

Parallèlement, le festival Terre de Danses a été insufflé et porté ses six premières éditions par le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Bressuirais puis la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

L'Association Voix et Danses, créée le 7 décembre 2015, a aujourd'hui pour missions principales celles définies dans ses statuts : « L'organisation et la gestion de manifestations culturelles en Bocage Bressuirais 'en particulier des festivals « Eclats de voix » et « Terre de Danses ») et de toute activité contribuant à la vitalité culturelle du Bocage Bressuirais ».

En 2021, l'Association a entamé une réflexion sur son projet associatif qui a abouti à la fusion des deux festivals 'Eclats de Voix' et 'Terre de Danses' en un seul 'Voix & Danses' et au développement d'un axe fort Culture et Santé.

En 2025, une réflexion globale sur son fonctionnement (format, fréquentation, modèle économique) et sa gouvernance a été entamée, dans le cadre d'un dispositif local d'accompagnement (DLA). L'association a alors réaffirmé ses objectifs :

- Développer des projets artistiques participatifs favorisant l'inclusion et l'intergénérationnel,
- Proposer un festival itinérant mêlant la voix et la danse avec des spectacles et concerts tout public ainsi que des temps festifs et conviviaux (bals, soirées thématiques, concerts chez l'habitant et dans des lieux non dédiés...),
- Sauvegarder un partenariat fort avec le Conservatoire de musique de l'Agglomération, avec des associations issues des milieux culturels, socio-culturels, environnemental, social, médico-social et les services culturels de l'Agglomération.

Elle a également réaffirmé ses valeurs :

- Egalité des chances et non-discrimination,
- Droits culturels,
- Egalité Homme / Femme,
- Qualité de l'environnement,
- Culture / Santé.

**Considérant** parallèlement les orientations de la politique culturelle de l'Agglomération mettant en avant notamment l'élargissement des publics et la déclinaison d'actions Culture et Santé : favorisant la coopération entre les professionnels du secteur sanitaire et médicosocial, et ceux de la culture ;

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet de la Convention :**

Par la présente convention, l'Association Voix & Danses s'engage à porter le festival « Voix & Danses » ainsi que des actions associées (avant, pendant, après le festival), à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et en partenariat avec ses services.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits à son budget, à soutenir de manière financière, structurelle et logistique, la réalisation de cet objet.

### **Article 2 : Définition des objectifs :**

Le portage du festival « Voix & Danses » par l'Association Voix & Danses s'appuiera sur les axes suivants :

- Elaborer une programmation et des activités à dimension de l'Agglomération via une itinérance sur l'ensemble du territoire, sur un format resserré d'une semaine et 2 week-ends,
- Porter le festival 'Voix & Danses',
- Collaborer avec l'ensemble des services culturels de l'agglomération et en particulier un partenariat artistique, culturel et pédagogique privilégié avec le Conservatoire de musique,
- Développer le lien entre les acteurs du territoire (associatifs, privés, publics...) issus du culturel, socio-culturel, environnemental, sanitaire, social et médico-social,
- Proposer des manifestations accessibles au plus grand nombre dans un souci d'élargissement des publics grâce à des actions 'cousu-main' vers des publics dits éloignés de l'action culturelle et artistique,
- Assurer le rapport entre artistes amateurs et professionnels, via des spectacles, stages, ateliers, résidences...,
- Être un opérateur parmi d'autres de projets mêlant la Culture et la Santé.

Deux élus de la communauté d'agglomération sont membres de droit du Conseil d'Administration de l'association.

### **Article 3 : Engagements de l'Association Voix & Danses :**

L'Association s'engage à porter le festival « Voix & Danses » et les actions associées dans le respect des objectifs définis à l'article 2.

L'Association s'engage à faire figurer de manière lisible la participation et l'implication de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais sur tous ses supports de communication, en faisant figurer le logo ou la mention citée ci-après : « Avec le soutien et le partenariat de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ».

L'Association s'engage à inviter systématiquement un élu de la Communauté d'Agglomération membre du Conseil d'Administration sur tous les rendez-vous presse.

L'Association s'engage à fournir à la Communauté d'Agglomération son compte d'exploitation général, le compte-rendu financier et moral des opérations et son rapport annuel d'activité.

#### **Article 4 : Engagements de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :**

##### **Article 4-1 : Modalités financières :**

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'engage à verser, sous réserve de l'inscription au Budget, une subvention de fonctionnement pour l'année 2026 qui serait de 52 250 €.

La subvention sera versée en deux échéances, par virement administratif :

- Un acompte sur présentation du projet et budget prévisionnel de l'action de l'année N+1
- Le solde sur présentation du bilan financier et du rapport moral d'activité.

##### **Article 4-2 : Mise à disposition d'un agent de la Collectivité :**

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'engage à mettre à disposition un agent de la Collectivité à hauteur de 50 % de son temps de travail, pour assurer les missions suivantes : coordination de la programmation et du festival, élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication.

La production du festival, la gestion administrative, financière, vie statutaire de l'association ne sont pas à la charge du personnel mis à disposition.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention spécifique dans laquelle est stipulée notamment la durée de la mise à disposition d'1 année du 01/01/2026 au 31/12/2026 et les modalités de révision. En cas d'arrêt maladie de cet agent, la Collectivité ne procédera pas à son remplacement.

##### **Article 4-3 : Modalités de partenariat :**

Dans une volonté politique de garder un lien privilégié et de proximité avec les acteurs du territoire, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'engage à être partenaire technique de l'association Voix & Danses par :

- l'accueil de l'association, dans le respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité et de jauge, dans ses locaux :
  - o Pour le volet administratif : bureau, salles de réunion, à la Maison des Arts – bâtiments Conservatoire,
  - o Pour le volet artistique (stages, spectacles, résidences, ateliers...) : salles dans les équipements culturels de l'agglomération dont Le Théâtre (Bressuire) 1 fois durant le festival.
- du prêt de matériel scénique dans la limite des disponibilités,
- un relais en communication : via son site Internet, ses réseaux sociaux, ses supports de communication et ses tournées de distribution existantes.

La Communauté d'Agglomération s'engage à établir un lien depuis son site Internet vers celui de l'association. En contrepartie, l'association s'engage à fournir 10 photos libres de droit, des places gratuites et à installer des banderoles / flammes de l'agglomération sur les sites des manifestations.
- L'association s'engage dans une démarche d'éco-manifestation à travers ses activités (tri des déchets, circuits courts, covoiturage, ...) et toute autre action bénéfique à une démarche durable.

- L'association s'engage auprès du public et des personnels engagés (artistes et techniciens) dans une démarche de prévention des violences sexistes et sexuelles, et comportements à caractère raciste et homophobe ainsi que dans la prévention des comportements à risques (alcool et autres addictions).

#### **Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2026 et pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2026. Elle pourra être résiliée d'un commun accord entre les parties ou pourra être dénoncée par une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois mois.

Elle ne pourra être reconduite que de façon expresse.

#### **Article 6 : Exécution de la convention**

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 9 : Litiges**

En cas de litige ou de conflit, les parties conviennent de faire tout leur possible afin de trouver une solution amiable. Dans le cas contraire, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Poitiers.

#### **Article 10 : Dissolution de l'association**

En cas de dissolution de l'association, un prorata de l'actif sera reversé à la Communauté d'Agglomération. Ce prorata de l'actif sera calculé à partir des cumuls des subventions versées par la Communauté d'Agglomération par rapport au budget total des manifestations organisées par l'association.

#### **Article 11 :**

Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est chargé de l'exécution de la présente convention dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Comptable du Trésor.

Fait à Bressuire le

Madame La Vice-Présidente  
Communauté d'Agglomération  
du Bocage Bressuirais

Madame La Présidente  
Association Voix&Danses